



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4524

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Partenariat avec la région Haute-Matsiatra (RHM) à Madagascar dans le cadre du projet CAP'eau - Attribution d'une subvention à l'association Trans-Mad'Développement**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4524**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Partenariat avec la région Haute-Matsiatra (RHM) à Madagascar dans le cadre du projet CAP'eau - Attribution d'une subvention à l'association Trans-Mad'Développement**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée depuis 2006 dans une coopération décentralisée dans le domaine de l'eau avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar. Ce partenariat a été reconduit en 2012 dans le cadre d'un projet nommé "Cap'eau" défini pour une période de 4 ans, de 2012 à fin 2015. Ce projet a été présenté et approuvé par la Communauté urbaine par délibération n° 2012-2755 du Conseil du 13 février 2012. Le projet CAP'eau a ciblé 12 communes de la région Haute-Matsiatra pour travailler sur les axes suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Dans ce cadre, la présence d'un représentant permanent de la Communauté urbaine auprès de la région Haute-Matsiatra a été adoptée. Il est chargé de la mise en œuvre du projet et de l'animation des partenariats aussi bien avec la région Haute-Matsiatra que les communes et les différents partenaires locaux du projet.

Le profil de poste exigé et le niveau des qualifications requises pour assumer les missions confiées au représentant permanent ont invité la Communauté urbaine à rechercher une autre modalité de représentation que le volontariat (bac + 5, expérience à l'international, compétences eau et assainissement, gestion de projet multi-partenarial, suivi financier, etc.) tout en gardant la responsabilité du management de la personne.

Aussi, il a été identifié une association de développement qui assure une mission de portage poste pour le compte d'autres structures et qui est présente à Madagascar : Trans-Mad'Développement. Trans-Mad'Développement est une association française de solidarité internationale et locale régie par la loi 1901. Son siège social est en France et elle dispose d'une antenne de 20 salariés à Madagascar.

Depuis le 1er septembre 2011, le représentant de la Communauté urbaine à Madagascar est administrativement porté par cette association à travers une convention qui a été approuvée lors du Conseil du 27 juin 2011. La présente délibération propose la reconduction de la convention avec l'association Trans-Mad'Développement afin d'assurer la continuité du poste de représentant sur place.

Le coût de cette mission s'élève à 39 644 € pour l'année 2014.

Compte tenu de la grande réussite de coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra et de l'importance du facteur humain dans cette réussite, en cas de changement de représentant permanent, la Communauté urbaine et Trans-Mad s'efforceront à mettre en place un tuilage de 3 mois avec le représentant en place. Le coût induit par cette hypothèse a été évalué à 12 500 € supplémentaires.

Aussi, le montant total budgété pour cette action est estimé à 52 144 €.

A l'inverse, la mission prendra fin si le contexte du pays devait conduire à mettre fin prématurément au partenariat avec la région Haute-Matsiatra.

Le financement de ce poste s'inscrit dans les dispositions de la délibération du Conseil du 11 juillet 2005 qui définit l'action de solidarité internationale de la direction de l'eau et l'affectation budgétaire au budget annexe des eaux des dépenses relatives à la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de 52 144 € au profit de l'association Trans-Mad'Développement pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Trans-Mad'Développement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 674 3 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.